

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)

**Rapport annuel**

**2020-2021**



Premier's Council on Disabilities

---

Conseil du Premier ministre  
pour les personnes handicapées

New Brunswick  
Nouveau Brunswick



**Rapport annuel 2020-2021****Publié par :**

Conseil du Premier ministre pour  
les personnes handicapées  
Province du Nouveau-Brunswick  
250 rue King, bureau 140  
C.P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 9M9  
Canada

**Couverture :**

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**Photocomposition :**

Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

**Imprimerie et reliure :**

Services d'impression du GNB

Coordonnées de la personne-ressource :

Conseil du Premier ministre pour les  
personnes handicapées  
250 rue King, bureau 140  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 9M9  
Téléphone : 506-444-3000  
Sans frais (au N.-B.) : 1-800-442-4412  
Télécopieur : 506-444-3001  
Courriel : [pcd@gnb.ca](mailto:pcd@gnb.ca)  
Site Internet : <http://www.gnb.ca/conseil>

ISBN 978-1-4605-2698-9 (version bilingue imprimée)  
ISBN 978-1-4605-2699-6 (version anglaise en ligne)  
ISBN 978-1-4605-2700-9 (version française en ligne)  
ISSN 0825-8201

Septembre 2022 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Table des matières

<b>Section</b>	<b>Page</b>
<b>Message du président et de la directrice générale, 2020-2021</b>	1
<b>Membres du Conseil, 2020-2021</b>	2
<b>Personnel du CPMPH, 2020-2021</b>	3
<b>Mandat</b>	4
<b>Faits saillants, 2020-2021</b>	5
<b>Plan d'action pour les personnes ayant un handicap - <i>Une voie responsable vers l'égalité des chances!</i></b>	5
<b>Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées du 4 au 10 octobre 2020 – <i>L'accessibilité est l'avenir!</i></b>	6
<b>Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – 3 décembre 2020</b>	7
<b>Réunions du conseil d'administration du CPMCH</b>	8
<b>Clients</b>	8
<b>Réunions, présentations, collaboration avec le gouvernement</b>	8
<b>Réunions, présentations, collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif</b>	10
<b>Comités et groupes de travail</b>	10
<b>Langues officielles</b>	10
<b>États financiers</b>	11



Septembre 2022

L'honorable Blaine Higgs  
Premier ministre  
Province du Nouveau-Brunswick  
C. P. 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink that reads "Randy Dickinson". The signature is written in a cursive, flowing style.

Randy Dickinson  
Président



## Message du président et de la directrice générale

Nous sommes heureux de déposer le rapport annuel du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées de 2020-2021.

L'exercice 2020-2021 a été sans précédent et a constitué une expérience inédite pour tous. Collectivement, nous poursuivons notre route vers la reprise après les immenses défis posés par la pandémie de COVID-19. Le Conseil et son personnel ont relevé ces défis tout en s'efforçant de trouver de nouveaux moyens d'interagir les uns les autres, ainsi qu'avec les clients, les partenaires et la communauté.

Dès le début de la pandémie, le Conseil a fourni des conseils et des recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour veiller à ce que les personnes handicapées n'aient pas d'obstacles supplémentaires en matière d'accès à l'information ou aux programmes liés à la COVID-19.

Tout au long de la pandémie, le Conseil a poursuivi sa mission : « Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées. » La transition vers des activités virtuelles a permis au Conseil de jouer à nouveau un rôle de premier plan dans la célébration de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (SSSPH) et d'organiser une activité en ligne pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies.

De plus, en juillet 2020, à la suite d'un vaste processus de consultation, le Conseil a publié le **Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick : Une voie responsable vers l'égalité des chances!** Le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap (PAPH) est une stratégie pluriannuelle qui comprend des recommandations axées sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, les mesures de soutien aux personnes handicapées, l'accessibilité, le transport, les loisirs et le mieux-être.

Le Conseil tiendra le gouvernement responsable en surveillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations au moyen de mises à jour publiques régulières.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres et tout le personnel du Conseil de leur dévouement continu, savoir-faire et passion envers le travail accompli au sein du Conseil en cette période d'incertitude.



Randy Dickinson  
Président



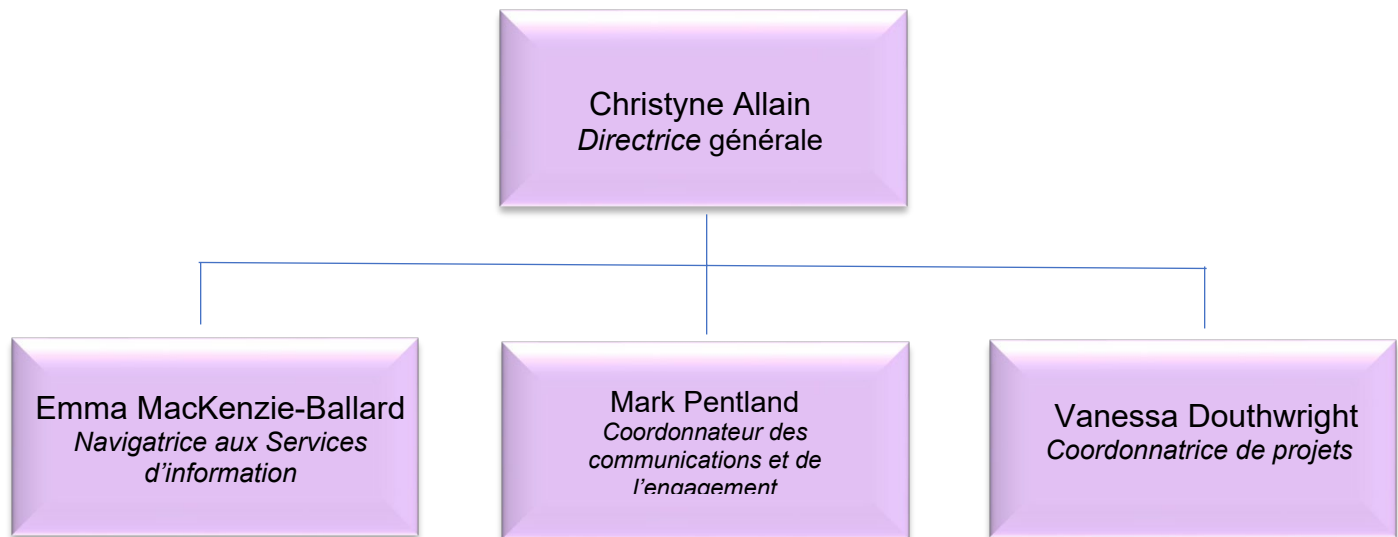
Christyne Allain  
Directrice générale



## **Membres du Conseil, 2020-2021**

Randy Dickinson	Président
Sam Harrison	Représentant régional (région de Moncton)
Kailah Winter Smith	Représentante d'un organisme provincial
Patrick Losier	Représentant du public en général
Christine Evans	Représentante régionale (région de Saint John)
Nick Taggart	Représentant régional (région de Fredericton)
Linda Ferrier	Représentante du public en général
Marc LeBlanc	Représentant régional (région de Bathurst)
Michael George	Représentant régional (région de Saint John)
Angèle Collette	Représentante régionale (région de Moncton)
Michèle Ouellette	Représentante régionale (région d'Edmundston)
Annie Chiasson Doiron	Représentante d'un organisme provincial
Gregory Zed	Représentant régional (région de Rothesay)

## Personnel du CPMPH, 2020-2021



En outre, veuillez noter que les personnes suivantes ont fait partie du personnel du CPMPH pendant une partie de 2020-2021 :

Vanessa Douthwright ..... Navigatrice aux Services d'information

**Vision : Un Nouveau-Brunswick où toutes les personnes sont acceptées, incluses et valorisées.**

**Mission : Offrir un leadership dynamique pour améliorer la qualité de vie de toutes les personnes handicapées vivant au Nouveau-Brunswick.**

À cette fin :

- nous appuyons de vive voix la participation de l'ensemble de la communauté et lui servons de modèle;
- nous fournissons des recherches, des conseils et une orientation au premier ministre et au gouvernement;
- nous éduquons et sensibilisons le public aux droits, aux habiletés et aux valeurs des personnes;
- nous bâtissons des partenariats et des réseaux stratégiques;
- nous facilitons le soutien aux personnes, aux familles, aux soignants, aux professionnels et aux collectivités.

## **Mandat**

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un organisme responsable de la consultation, des études et du partage de renseignements, qui a été mis sur pied pour conseiller le gouvernement provincial sur des enjeux liés au statut des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Lors d'une importante conférence provinciale, tenue à l'automne 1981, à laquelle participaient de nombreuses personnes handicapées, des parents, des organismes offrant des services aux personnes handicapées et des représentants du gouvernement, il a été décidé qu'il fallait un organisme permanent pour maintenir l'élan engendré par l'Année internationale des personnes handicapées. La résolution unanime de la conférence a donné lieu à la rédaction et à l'adoption d'une loi provinciale créant le CPMPH, en 1982.

La *Loi créant le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées* précise que le Conseil doit :

- conseiller le ministre sur les questions relatives à la condition des personnes handicapées;
- présenter au gouvernement et au public des questions d'intérêt pour les personnes handicapées;
- promouvoir :
  - la prévention des situations causant un handicap;
  - les possibilités d'emploi des personnes handicapées;
  - promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap à tous les services offerts aux citoyens du Nouveau-Brunswick.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil est apte à :

- recevoir et entendre les requêtes et les suggestions émanant de particuliers ou de groupes à propos de la condition des personnes handicapées;
- entreprendre des recherches sur toute question concernant la condition des personnes handicapées et recommander des sujets d'étude dont pourraient se charger les gouvernements, les organisations bénévoles, les entreprises privées et les universités;
- recommander des programmes concernant la condition des personnes handicapées;
- orienter des personnes vers des organismes gouvernementaux, des organisations bénévoles, des entreprises privées, des universités et des particuliers, à consulter, à collaborer et à saisir ces derniers de toute question ayant une incidence pour les personnes handicapées;
- créer des comités composés de membres et d'autres personnes qui ne sont pas membres du Conseil;
- proposer des mesures législatives, des politiques et des pratiques destinées à améliorer la condition des personnes handicapées;
- publier les rapports, études ou recommandations qu'il juge nécessaires.

### **Faits saillants, 2020-2021**

#### **Plan d'action pour les personnes ayant un handicap – *Une voie responsable vers l'égalité des chances!***

Les enjeux liés aux handicaps sont complexes. Ils affectent la vie de presque toutes les personnes au Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de personnes handicapées, des membres de leur famille ou d'amis. Les enjeux liés aux handicaps ont en outre de plus en plus d'impact sur la vie quotidienne des gens à mesure que la population vieillit.

En 2020, le Conseil du Premier ministre a assumé le rôle de coordination du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap (PAPH). Le PAPH présente 43 recommandations conçues pour répondre aux enjeux identifiés par les principaux intervenants lors du Sommet visant les personnes handicapées et des ateliers de la précédente Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

Le plan d'action qui en résulte est une stratégie pluriannuelle qui comprend des recommandations axées sur l'emploi, l'éducation, la pauvreté, le logement, les mesures de soutien aux personnes handicapées, l'accessibilité, le transport, les loisirs et le mieux-être.

Le Conseil du Premier ministre poursuit son travail en étroite collaboration avec le Cabinet du Premier ministre et les ministères du GNB, grâce à la création du Comité interministériel du PAPH.

Divers intervenants seront également consultés concernant les moyens de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées, afin d'améliorer la vie des personnes en situation de handicap.

**Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, du 4 au 10 octobre 2020 – *L’accessibilité est l’avenir!*** La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées est organisée, chaque année, pour mener une campagne stratégique de sensibilisation du public, afin de promouvoir un soutien accru pour les personnes handicapées, et ce, quel que soit leur handicap ou leur âge. La campagne de cette année comprenait des activités virtuelles, des messages de sensibilisation sur les médias sociaux et à la radio, des messages d’intérêt public, des communiqués de presse et des affiches pour promouvoir virtuellement la SSSPH.

La SSSPH repose en grande partie sur la collaboration du personnel et des bénévoles de la Société Neil Squire qui travaillent avec le CPMPH pour en organiser les nombreuses activités. Les activités de cette année comprenaient une activité de lancement le 4 octobre, à Tracadie, coanimée par Vie Autonome Péninsule Acadienne inc., une présentation virtuelle pour les écoles publiques et les résidents du Nouveau-Brunswick, et l'activité provinciale annuelle Marche et roule. L'activité Marche et roule s'est également déroulée virtuellement, en raison de la pandémie de COVID-19.

À l'occasion de la SSSPH 2020, Olivia Lipton s'est vu décerner la bourse d'études Randy-Dickinson. D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est remise annuellement à une étudiante ou à un étudiant du Nouveau-Brunswick, vivant avec un handicap, qui étudie dans un programme reconnu d'un établissement d'enseignement postsecondaire provincial.

Le Prix de reconnaissance de l'employeur du Conseil a été décerné au magasin Canadian Tire d'Oromocto qui a embauché des personnes ayant eu recours aux centres d'emploi et de formation par l'intermédiaire du programme pour l'emploi. Erica Young, directrice générale d'Opal Family Services de Fredericton, a reçu le Prix provincial pour avoir fait preuve d'un dévouement sans faille en faveur de l'inclusion dans sa communauté. Enfin, Lynn LeBlanc, directrice générale des Services aux sourds et malentendants du Nouveau-Brunswick inc., a reçu le Prix de l'honorable Andy Scott. Lynn participe activement au sein d'organismes œuvrant pour des personnes ayant différentes formes de handicap en tant que membre du conseil d'administration et partie prenante, et défend ardemment les personnes handicapées au sein de la communauté.

### **Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies – le 3 décembre 2020**

Chaque année, le CPMPH organise une activité pour souligner la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies, célébrée le 3 décembre. Le thème de 2020 était ***Reconstruire en mieux : vers un monde post-COVID-19 inclusif, accessible et durable.***

La Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée, pour la première fois, en 1992 par l'Assemblée des Nations Unies. Au fil des années, des activités ont été organisées dans le monde entier pour encourager la population, les organisations, les gouvernements et les sociétés à mettre l'accent sur les enjeux liés à l'inclusion des personnes handicapées et les mesures nécessaires pour favoriser une plus grande équité.

L'activité de cette année s'est tenue virtuellement, sur Zoom, en raison de la pandémie de COVID-19. Les conférenciers invités étaient Randy Dickinson, président du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, Gary Birch, directeur général de la Société Neil Squire (SNS), et Rachelle Bernier, ingénieure en réadaptation au centre de réadaptation Stan Cassidy. Gary Birch a

parlé de la création de la SNS et du travail qu'ils accomplissent dans le cadre du programme Makers Making Change. Rachelle Bernier a présenté le travail effectué au centre Stan Cassidy et de la façon dont les outils mis au point par Makers Making Change aident leurs clients en réadaptation. L'activité s'est terminée sur la participation d'un petit groupe à un atelier de fabrication de bouton d'appel dirigé virtuellement par la SNS. Les boutons d'appel ont ensuite été donnés au centre Stan Cassidy pour l'utilisation des clients.

### **Réunions du conseil d'administration du CPMCH**

Au cours de la période 2020-2021, le Conseil a tenu des réunions trimestrielles, abordant divers sujets relatifs aux personnes handicapées, notamment :

- l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le système éducatif
- le soutien financier aux personnes handicapées pendant la pandémie de COVID-19
- les enjeux de santé mentale
- la Semaine internationale des sourds et le port du masque
- le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap
- des élections accessibles
- Travail sécuritaire NB

### **Clients**

Cette année, le personnel a répondu à plus de 290 demandes provenant de personnes handicapées, de parents, d'enseignants, de professionnels de la réadaptation et de défenseurs des droits des personnes handicapées.

Ces demandes ont été reçues principalement par téléphone et par courrier électronique, mais aussi lors de rencontres en personne au début de l'année 2020. Le plus grand pourcentage de demandes provenait de personnes vivant avec un handicap ou de membres de leur famille immédiate. Essentiellement, le personnel du CPMPH a aidé les clients à trouver des programmes et des services appropriés qui répondent à leurs besoins.

Le CPMPH maintient également l'accès en ligne à des répertoires d'information sur les programmes et les services offerts aux personnes handicapées. Ces ressources incluent une diversité de catégories, entre autres, les sports, les loisirs et les ressources connexes, les services de transport, les programmes d'adaptation des véhicules et d'aide financière.

### **Réunions et présentations du CPMPH, collaboration avec le gouvernement**

- *Cabinet du premier ministre (direction générale)*
  - Discussion des prochaines étapes du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap et d'une loi sur l'accessibilité.
  - Rencontre avec le chef de cabinet adjoint
  - Présentation du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap au premier ministre.
- *Bureau du Conseil exécutif (BCE)*
  - Concertation avec le BCE au sujet des prochaines nominations au conseil.
- *Ministère du Développement social*

- Rencontre avec les représentants du Ministère pour discuter du nouveau Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
  - Participation à une formation de deux jours, organisée par le ministère du Développement social sur le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap. Dans le cadre de la formation, un membre du personnel a présenté le travail du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées.
  - Collaboration avec le Ministère concernant les mesures de soutien pour les personnes handicapées pendant la pandémie.
- *Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail*
    - Participation à deux réunions du groupe de travail chargé de l'examen technique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).
    - De nombreuses rencontres avec des représentants du Ministère pour discuter du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap, de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, des comités, et pour recevoir leur rétroaction sur les programmes et services offerts aux personnes handicapées.
- *Ministère de la Santé*
    - Réunion sur le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
- *Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance*
    - Réunion de l'équipe d'orientation de la conception du programme amélioré des travailleurs de soutien.
    - Séance de consultation publique animée par le ministre concernant le *Livre vert sur l'éducation au Nouveau-Brunswick*.
    - Rencontre avec deux représentants du MEDPE au sujet de leur plan de transition dans le secteur francophone et du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
    - Réception d'une lettre du ministre appuyant la SSSPH et les activités, après en avoir fait la demande.
    - Envoi d'une lettre au ministre concernant le soutien offert aux élèves handicapés en contexte de retour à l'école pendant la pandémie de COVID-19.
- *Société d'inclusion économique et sociale*
    - Rencontre avec le directeur de la SIES afin de discuter du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
- *Conseil du Trésor*
    - Rencontre au sujet du Programme d'égalité d'accès à l'emploi et du Plan d'action pour les personnes ayant un handicap.
- *Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick*
    - Conférence téléphonique sur une loi sur l'accessibilité
    - Rencontre avec le directeur afin de discuter de divers sujets, dont le Plan d'action pour les



personnes ayant un handicap.

- *Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux*
  - Participation à plusieurs conférences téléphoniques des gouvernements FPT avec le Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur les personnes handicapées.
  - Collaboration avec les provinces en matière de mises à jour des mesures pour les personnes handicapées en contexte de pandémie
  - Participation à un atelier virtuel de deux jours sur les politiques en matière de personnes handicapées et sur le travail réalisé au Canada.
  - Participation à une téléconférence organisée par le Forum provincial sur l'accessibilité.

### **Réunions et présentations du CPMPH et collaboration avec le secteur privé et les organismes sans but lucratif**

- Société Neil Squire
- Centres de ressources en autisme du Nouveau-Brunswick
- Forum national sur l'accessibilité
- Diverses écoles au N.-B.
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Capacité Nouveau-Brunswick
- Organisme Autism Connection
- Collège Renaissance
- Université Saint-Thomas
- Coalition des personnes handicapées du N.-B.
- Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire
- Services aux familles OPAL

### **Comités et groupes de travail, 2020-2021**

Le CPMPH participe à plusieurs comités et groupes de travail afin de mieux répondre aux enjeux liés aux personnes handicapées, dont :

- Comité interministériel sur le Plan d'action pour les personnes ayant un handicap
- Canadian Open Forum on Accessibility
- Groupe de travail fédéral/provincial/territorial sur les questions relatives aux personnes handicapées
- Groupe consultatif sur les services de soutien aux employeurs du N.-B.
- Comité mixte sur la santé et la sécurité de Place 2000
- Comité du mieux-être de Place 2000
- Réseau du personnel de direction des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick
- Comité sur l'accessibilité de l'UNB

### **Langues officielles**

Le CPMPH reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement des services de qualité au public, dans la langue officielle de son choix. Nous sommes heureux d'annoncer qu'aucune plainte n'a été déposée auprès du Commissariat aux langues officielles, au cours de l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2021.

---

**Conseil du Premier ministre pour les  
personnes handicapées  
(CPMPH)**

**États financiers**

**Le 31 mars 2020**

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées (CPMPH)

Table des matières  
Le 31 mars 2021

---

	<b>Page</b>
<b>Rapport du vérificateur indépendant</b>	
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	1
État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé	2
État des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4-6





## Rapport du vérificateur indépendant

À l'intention du : Conseil d'administration du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

### *Opinion*

Nous avons effectué la vérification des états financiers du CPMPH, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, l'état des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, l'image de l'état de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la direction de cette organisation, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la direction de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

### *Responsabilités du vérificateur à l'égard des états financiers*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. Cela consiste en outre :

- à cerner et évaluer le risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; de concevoir et de mettre en œuvre des procédures de vérification en réponse à ce risque; et de réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

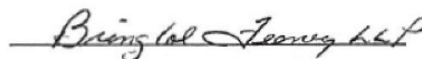
Bringloe Feeney LLP Chartered Professional Accountants est membre de [The AC Group](#) of Independent Accounting Firms Limited

## Rapport du vérificateur indépendant, suite

- à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- à évaluer le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que celui des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- à tirer nos conclusions quant au caractère approprié de l'utilisation, par la direction, du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient, par ailleurs, amener l'organisation à cesser son exploitation;
- à évaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à évaluer si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons notamment, aux responsables de la gouvernance, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience notable du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de la vérification.

Fredericton, Nouveau-Brunswick  
Le 19 juillet, 2022



Comptables professionnels agréés

---

# Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées

État de la situation financière  
Au 31 mars 2021

---

	2021	2020
<b>ACTIF FINANCIER</b>		
Somme à recevoir d'une entité apparentée, le gouvernement du Nouveau-Brunswick (note 3)	<u>180 554</u> \$	<u>113 733</u> \$
<b>PASSIF</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	17 017 \$	7 383 \$
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		
Excédent	<u>163 537</u>	<u>106 350</u>
	<u>180 554</u> \$	<u>113 733</u> \$

Approuvé

Membres



Membres





# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des résultats et de l'évolution de l'excédent accumulé  
Exercice se terminant le 31 mars 2021

	2021 Budget	2021 Réel	2020 Réel
<b>Recettes</b>			
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	302 158 \$	302 158 \$	300 540 \$
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	48 000	68 839
3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU	-	-	2199
Recettes diverses	-	-	1245
	302 158	350 158	372 823
<b>Dépenses</b>			
Traitements et avantages connexes	276 158	231 790	247 082
Traduction et interprétation	11 000	18 959	35 699
Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées	-	18 954	62 462
Réunions, déplacements et honoraires du Conseil	6 500	11 775	29 736
Téléphonie	3 500	4 063	4 997
Impression	500	2 628	1 833
TI et internet	-	2 093	259
Fournitures de bureau	1 500	1 450	12 770
Frais postaux	500	673	155
Formation et perfectionnement professionnel	-	294	1 089
Stationnement	500	174	863
Réunions du personnel et déplacements	2 000	118	2 263
Analyse du contexte	-	-	22 437
Frais bancaires et autres frais divers	-	-	4 200
3 décembre – Journée internationale des personnes handicapées de l'ONU	-	-	3 914
	302 158	292 971	429 759
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	-	57 187	(56 936)
Excédent accumulé, début de l'exercice	-	106 350	163 286
Excédent accumulé, fin de l'exercice	-	163 537 \$	106 350 \$

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

État des flux de trésorerie  
Exercice se terminant le 31 mars 2021

---

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant du gouvernement du Nouveau-Brunswick	235 337 \$	357 794 \$
Encaissements provenant d'autres entités	48 000	72 283
Décaissements destinés aux fournisseurs et aux employés	<u>(283 337)</u>	<u>(430 077)</u>
Variation de l'encaisse	-	-
Trésorerie à l'ouverture	-	-
Trésorerie à la clôture	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est la source de financement du Conseil. Le Conseil ne conserve plus un compte en banque séparé et toutes les activités d'exploitation sont traitées par l'intermédiaire du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

---

# Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées

Notes afférentes aux états financiers  
Le 31 mars 2021

---

## 1. Nature de l'exploitation

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est un groupe de consultation et d'étude créé pour informer le gouvernement provincial et le grand public sur les questions se rapportant à la condition des personnes handicapées. Le Conseil relève directement du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## 2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales conventions comptables sont détaillées ci-dessous.

### a) Comptabilisation des produits

Les produits sont consignés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions reçues à l'égard d'activités et de projets particuliers. Les subventions destinées à des fins déterminées sont constatées au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans la période appropriée.

Le Conseil reçoit, à l'heure actuelle, 99 % de ses recettes du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses ministères.

### b) Immobilisations

Le Conseil comptabilise les dépenses en immobilisations inférieures à 100 000 \$ à titre de dépenses engagées de la période visée.

### c) Régimes de retraite et autres prestations de retraite

Certains employés du Conseil ont droit aux prestations de retraite en vertu du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB est un régime de retraite interentreprises, qui cible une prestation de retraite et est assujéti aux lois relevant de la *Loi sur les prestations de pension* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Le Conseil et les employés cotisent au régime selon les taux établis par le Conseil des fiduciaires. Le Conseil n'est responsable d'aucun passif non capitalisé et n'a accès à aucun excédent, en ce qui concerne les régimes de retraite de ses employés.

2. Principales conventions comptables, suite

d) Instruments financiers

L'organisation évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur, sauf pour certaines opérations avec lien de dépendance. L'organisation évalue ensuite son actif et son passif financiers au coût amorti, à l'exception des titres cotés sur un marché actif, qui sont inscrits subséquemment à leur juste valeur.

Le passif financier, évalué au coût amorti, comprend les comptes créditeurs et les charges à payer.

e) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Opérations entre entités apparentées

La province du Nouveau-Brunswick paie tous les coûts au nom du Conseil, tout au long de l'année.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Province du Nouveau-Brunswick	<u>180 554 \$</u>	<u>113 733 \$</u>

Le montant exigible de la province du Nouveau-Brunswick représente le montant dû au Conseil pour l'excédent du financement approuvé sur les dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, la province du Nouveau-Brunswick a autorisé un financement totalisant 302 158 \$, comparativement à 315 540 \$, en 2020. En outre, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a autorisé un financement totalisant 46 500 \$, comparativement à 46 500 \$, en 2020.

La province du Nouveau-Brunswick fournit également un certain soutien, à titre gracieux, au Conseil, notamment des locaux à bureaux et d'autres services de soutien dont des conseillers en matière de politiques, des services de TI, des services de réception et de gestion des dossiers. La valeur de ces dépenses ne peut pas être établie de façon raisonnable et, par conséquent, celles-ci ne sont pas constatées dans les présents états financiers.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Congés annuels accumulés	9 204 \$	3 143 \$
Salaires accumulés	7 813 \$	4 109 \$
Dettes commerciales	<u>- \$</u>	<u>131 \$</u>
	<u><u>17 017 \$</u></u>	<u><u>7 383 \$</u></u>

5. Dépendance économique

Le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées est économiquement dépendant de la province du Nouveau-Brunswick, car il reçoit une partie importante de son financement du gouvernement provincial.

6. Autre

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus a entraîné la déclaration mondiale d'une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Les mesures gouvernementales mises en place pour lutter contre la menace sanitaire associée au virus ont causé des perturbations importantes dans les entreprises à l'échelle mondiale, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de la pandémie demeurent inconnus pour le moment, tout comme l'efficacité des interventions du gouvernement et de la banque centrale. Il n'est pas possible d'estimer, de manière fiable, la durée et la sévérité des mesures, ni leurs répercussions sur les résultats financiers futurs et sur la situation du Conseil. Toute incidence mesurée au 31 mars 2021 a été incluse dans les présents états financiers.